

Règlement du concours – Stimorol Buy and Win

Article 1: l'Organisateur

La société Mondelēz Belgium Services srl , dont le siège est établi à Stationsstraat 100, 2800 Malines, Belgique, enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0821.675.122, organise un concours « Stimorol Buy and Win » (ci-après le « concours »).

Article 2: Durée du concours

Le concours débute le lundi 27/09/2021 (09h00) et se termine le dimanche 28/11/2021 (23h59).

Article 3: Conditions

Le concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans (à la date du concours) qui vit en Belgique, à l'exception des employés de la Société Organisatrice, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration, l'organisation, la mise en œuvre et/ou la gestion du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du concours et / ou de ne pas attribuer le prix et / ou d'annuler tout ou partie du concours, sans engager la responsabilité de l'organisateur, en cas de violation par un participant du présent Règlement et/ou si la Société Organisatrice, à sa seule discrétion, pense que le participant a agi ou a l'intention d'agir de manière malhonnête ou frauduleuse, ou de mauvaise foi.

En particulier, mais sans limitation, toute utilisation de robots ou tout système, appareil ou manœuvres frauduleux, malhonnêtes ou de mauvaise foi, ou toute conduite, permettant par exemple et sans limitation, de jouer automatiquement et/ou d'augmenter les chances de gagner, est interdit. La Société Organisatrice peut déposer une plainte et/ou porter plainte contre les auteurs de telles conduites.

En cas de sanction ou de plainte, les participants devront prouver qu'ils ont adopté une conduite qui est conforme au présent Règlement.

Les participants peuvent être invités à n'importe quel moment à apporter la preuve de leur identité, résidence, et âge.

Ladite participation à ce concours spécifique s'accompagne d'une obligation d'achat des produits participants, décrits à la section 5.1

Article 4: Prix

4.1: Description des prix

Chaque semaine 1 grand prix et 2 petits sont à gagner. Sont à gagner pendant toute la durée du concours : un total de 16 grands prix et de 32 petits prix. Les participants peuvent choisir parmi les prix suivants :

Grands prix

- Playstation 5 d'une valeur de 570 euros TVA incluse.
- Racing kit pour Playstation 3, 4 et 5 d'une valeur de 299 euros TVA incluse.
- Casque de reality virtuelle d'une valeur de 349 euros TVA incluse.
- Xbox One d'une valeur de 299 euros TVA incluse.
- Nintendo Switch d'une valeur de 310 euros TVA incluse.
- Chaise de gaming d'une valeur de 230 euros TVA incluse.

Petits prix

- STEAM carte cadeau d'une valeur de 75 euros TVA incluse.
- Souris de gaming d'une valeur de 49,99 euros TVA incluse.
- Playstation Led lights d'une valeur de 27,85 euros TVA incluse.
- Manette Playstation 4 d'une valeur de 59,98 euros TVA incluse.
- Gaming headset d'une valeur de 49,99 euros TVA incluse.

Le prix à remporter à chaque moment sera disponible sur la page des prix dans l'annexe 1 ou sur www.stimorgamingcontest.com/fr/prix

L'Organisateur se réserve le droit de les modifier si nécessaire.

4.2: Détails des prix

La valeur des prix est déterminée à la date de préparation du présent règlement et ne peut être contestée. Les prix ne sont pas transférables, ne peuvent pas être remplacés par un prix différent et il n'y a pas d'alternative possible en espèces. L'Organisateur a le droit de remplacer le prix annoncé par un prix ayant une valeur et des caractéristiques similaires, si un tel remplacement est nécessaire.

Article 5: Détermination des gagnants et remise des prix

5.1: Pour participer au concours, le participant doit prendre les mesures suivantes:

- 1) Le participant doit acheter l'un des produits Stimorol pour pouvoir participer à ce concours.
- 2) Rendez-vous sur www.stimorgamingcontest.com
- 3) Cliquez sur Participez

- 4) Le participant doit introduire le code EAN (visible sur le l'emballage) et doit télécharger son ticket de caisse.
- 5) Les participants doivent ensuite répondre à trois questions de connaissance.
- 6) Puis les participants peuvent choisir quel grand prix et quel petit prix il souhaite gagner.
- 7) Complétez vos coordonnées :
 - Prénom
 - Nom
 - E-mail
 - Acceptez :
 - Le règlement du concours
 - Prise de contact dans le cadre de ce concours
- 8) Attendre que l'on vous contacte si vous faites partie des gagnants.

5.2: Sélection des gagnants:

- Les participants doivent procéder à l'achat d'un ou de plusieurs produits cités à la section 5.1.
- Ils doivent utiliser les codes uniques ou la combinaison entre code EAN et code LOT par le biais des produits décrits à la section 5.1.
 - Le nombre de chances de gagner est **limité**. Les participants qui participent par le biais d'un code EAN peuvent gagner maximum 2 fois. L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de désigner dans ce cas le gagnant suivant de la liste des participations en tant que lauréat effectif. Et ce jusqu'à ce que soit trouvé un gagnant qui gagne pour la deuxième fois maximum.
- Les bonnes réponses aux questions de connaissance ainsi que la vitesse à laquelle ils ont répondu.
 - Nous suivons le temps que les gens mettent à répondre aux questions de connaissances. C'est ainsi que nous déterminons qui sont les gagnants :
 - « Grand gagnant ». La personne qui répond à tout correctement et aussi le plus rapidement.
 - « Petit gagnant ». La personne qui a également tout correctement mais qui a répondu un peu plus lentement que le "grand gagnant".
 - Par semaine, un « grand gagnant » et deux « petits gagnants » sont désignés. Une semaine s'étend du lundi matin 00h00 au dimanche soir 23h59.

Si plusieurs participants ont donné, dans le même créneau horaire, les bonnes réponses aux questions de connaissance et ont répondu aussi vite, le gagnant sera celui à avoir participé en premier lieu pendant le créneau horaire.

Les résultats du concours seront divulgués le lundi suivant la participation. L'Organisateur se réserve le droit d'y déroger.

Les gagnants seront contactés et informés par e-mail et les prix leur seront envoyés par courrier à l'adresse mentionnée en ligne sur le formulaire du gagnant rempli sur le site Web. Le lien vers le formulaire du gagnant sera envoyé par e-mail au gagnant.

Les gagnants recevront leur prix dans les 4 semaines à compter de la date de remplissage du formulaire du gagnant sur le site Web. L'Organisateur se réserve le droit d'y déroger. Si les gagnants ont choisi la Playstation 5, elle ne sera livrée que si elle est à nouveau en stock chez le fournisseur. S'il n'est pas en stock avant le 31/12/2021, l'Organisateur enverra un chèque-cadeau Coolblue de la valeur de la Playstation 5.

Les gagnants disposent de deux semaines à compter de la réception de l'e-mail comportant un lien vers le formulaire du gagnant pour transmettre leurs coordonnées. Si ce délai n'est pas respecté, il sera considéré comme celui qui a perdu son prix. Le prix n'est pas attribué et ne peut être réclamé plus tard. Dans ce cas, le prix reste la propriété de l'organisateur et peut être attribué à un autre gagnant ou utilisé dans une promotion ultérieure.

Le gagnant choisit son adresse de domicile comme adresse qu'il a indiquée et confirmée.

Pour des raisons de confidentialité, aucune liste de gagnants ne sera publiée.

Article 6: Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ces règles. Aucune réponse ne sera envoyée (par e-mail ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application des règles relatives aux conditions générales du concours.

Le règlement est disponibles sur www.stimorolgamingcontest.com/fr/reglementduconcours pendant la durée du concours.

Ce règlement peut également être obtenu jusqu'au 30/11/2021 sur simple demande écrite à : *Mondelez Belgium Services SP, Stationsstraat 100, 2800 Mechelen, Belgique*. Les frais postaux pour cette application ne seront pas remboursés.

Pour tous les éléments du concours qui ne sont pas explicitement mentionnés dans ce règlement, l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour une bonne organisation du concours. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces règles si nécessaire.

Article 7: Frais de participation

La participation au concours est gratuite, à l'exception des dépenses consenties par le participant pour accéder aux codes de produit, pour accéder à Internet ou aux services postaux, qui sont payés par le participant lui-même.

Article 8: Limitation de responsabilité

8.1

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes inhérents à la connexion Internet, à la communication téléphonique ou à tout autre problème qui ne pourrait être imputé à l'Organisateur et qui se produirait pendant la durée du concours.

L'organisateur met tout en œuvre pour fournir et maintenir des infrastructures, des informations et des ressources fonctionnelles et vérifiées pour les participants. Toutefois, l'Organisateur ne peut être tenu responsable de la défaillance de l'équipement des participants (ordinateur, logiciel, outils de connexion Internet, téléphone, serveurs ...), de la perte de données non imputable à la société organisatrice et de l'impact de ces échecs sur leur participation au concours.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son équipement et les données stockées sur son équipement (ordinateur et téléphone) contre les infractions. La participation au concours comprend notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle éclipse ou piratage par des tiers et le risque de contamination par d'éventuels virus circulant sur internet.

8.2

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur aient une valeur probante jusqu'à preuve du contraire, en ce qui concerne les éléments de connexion et les informations résultant d'une action informatique par rapport au concours.

8.3

L'Organisateur s'engage à utiliser tous les moyens disponibles auprès de ses prestataires pour assurer le bon fonctionnement du concours. Toutefois, si un dysfonctionnement technique se produit et que le bon fonctionnement du concours est affecté par des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier ne peut être tenu responsable par les participants.

8.4

Si les données d'un gagnant sont inutilisables ou si le gagnant ne peut pas être identifié, il n'est pas de la responsabilité de l'organisateur de mener d'autres recherches pour trouver le gagnant, qui ne recevra ni son prix ni aucune compensation.

8.5

Les gagnants seront contactés par e-mail. Le gagnant dispose alors de 14 jours à compter de la réception de l'e-mail dans lequel il est informé de ses gains, à signaler l'acceptation du prix par email. Ils recevront leurs prix à l'adresse postale indiquée sur le formulaire d'inscription dans un délai d'environ 4 semaines à compter de la date d'acceptation officielle des prix par les gagnants. L'Organisateur se réserve le droit d'y déroger.

Dans le cas où le gagnant ne réceptionne pas le prix livré à temps (par une expédition ou service de messagerie au choix de l'organisateur), le prix sera renvoyé au dépôt de l'organisateur, et il sera considéré que le gagnant a perdu son prix. Le prix n'est pas attribué et ne peut être réclamé plus tard. Dans ce cas, le prix reste la propriété de l'organisateur et peut être attribué à un autre gagnant ou utilisé dans une promotion ultérieure.

8.6

Dans le cas d'une renonciation explicite du prix par le gagnant, ce prix sera retourné à l'organisateur et pourra être utilisé pour une promotion ultérieure, si la nature du prix le permet et sans aucune responsabilité de la part de l'organisateur.

8.7

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou géré par ou associé à Facebook / Twitter / Instagram ou d'autres réseaux sociaux. En participant au concours, chaque participant accepte de libérer Facebook / Twitter / Instagram et tous leurs cadres, directeurs, employés, représentants et agents respectifs de toute responsabilité, dommage, perte ou blessure, qui serait en tout ou en partie, directement ou indirectement, une conséquence de la participation du participant au concours et de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix qu'il gagnerait éventuellement.

8.8

Ce concours peut être affectée par les efforts obligatoires visant à empêcher la propagation du COVID19. L'Organisateur se réserve donc le droit de

- reporter/annuler l'activation en partie ou en totalité

- remplacer ou annuler un prix si l'Organisation le juge nécessaire en raison de restrictions imposées par les autorités locales ou d'une exigence liée à COVID-19.

Article 9: Contact

Aucune correspondance non conforme n'est prise en compte (incomplète, illisible, inexacte, non financée, reportée ou non envoyée).

Article 10: Disqualification

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du concours. Toute participation qui ne répond pas à ces exigences, incomplète ou avec des coordonnées incorrectes sera considérée comme invalide.

L'utilisation de robots ou toute autre méthode similaire pour jouer au jeu mécaniquement ou autrement est interdite, la violation de cette règle entraîne l'élimination éventuelle du participant et / ou de l'utilisateur. L'Organisateur peut annuler le concours en totalité ou en partie s'il apparaît que la fraude a eu lieu sous quelque forme que ce soit, via l'ordinateur ou le fait de la participation sous l'identité d'un tiers et / ou la détermination des gagnants. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix aux fraudeurs et / ou de poursuivre les auteurs de cette fraude devant les tribunaux compétents.

Article 11: Force majeure

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de force majeure ou d'événements sur lesquels il n'a aucun contrôle ou si les circonstances l'exigent, il est obligé d'annuler le présent concours, de raccourcir, prolonger, reporter, suspendre ou modifier les conditions.

Dans tous les cas, l'organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation.

Article 12: Exemption de responsabilité

Les gagnants sont entièrement responsables de l'utilisation de leur prix. L'organisateur ne peut être tenu responsable des défauts ou des problèmes avec les prix ou de tout incident ou accident qui pourrait arriver aux gagnants pendant ou en raison de l'utilisation ou la possession du prix.

Article 13: Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, l'utilisation de tout ou partie du matériel protégé par le droit d'auteur de ce concours est strictement interdite, sauf accord préalable et explicite de l'Organisateur.

Article 14: Loi applicable et litiges

Le concours est soumis à la loi belge (Belgique).

Tout litige relatif à l'interprétation des règles et / ou des cas non prévus au présent règlement fera l'objet d'un règlement à l'amiable.

Article 16: Protection des données personnelles

L'Organisateur agira conformément aux réglementations applicables sur la protection des données.

Nous utilisons les données personnelles que nous recueillons à votre sujet pour vous permettre de participer au concours et vous contacter si vous avez gagné un prix. Les informations que nous collectons à votre sujet ne seront collectées que dans le but d'identifier le(s) gagnant(s).

Ces données seront conservées pendant la durée du concours (décrite à l'article 2) et la période supplémentaire pendant laquelle les gagnants se verront attribuer leurs prix (décrite aux articles 5.1.1 et 5.1.2.). Et ce, avec comme date maximale le 12/01/2022. Ces données seront ensuite définitivement supprimées.

À l'issue de cette période, l'ensemble de ces données, seront supprimées.

